



REPUBLIQUE DU BENIN

**MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE**

MISSION PERMANENTE DU BENIN AUPRES DES NATIONS UNIES

**INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-FRANCIS ZINSOU
MINISTRE CONSEILLER**

A LA

**DEUXIEME REUNION BIENNALE DES ETATS POUR L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES EN VUE DE PREVENIR, COMBATTRE ET
ELIMINER LE COMMERCE ILLICITE DES ARMES LEGERES SOUS TOUS SES ASPECTS**

NEW YORK, LE 12 JUILLET 2005

Monsieur le Président,

1- Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant du Nigeria, hier au nom du Groupe Africain. Elle vous adresse ses vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence du Bureau de la Deuxième Réunion Biennale des Etats pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'Action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

2- Depuis la Première Réunion d'Examen, mon Pays a pris des mesures significatives pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'Action des Nations Unies. Pour ce faire, il a pleinement tiré parti de la Commission Nationale de lutte contre la Prolifération des armes légères (CNLCPAL), devenue opérationnelle en février 2003. La création de cette Commission marque la détermination du Gouvernement béninois à se donner les moyens combattre efficacement la prolifération des armes légères.

3- Les actions les plus significatives enregistrées à l'actif de cette Commission concernent avant tout, l'organisation de séminaires nationaux pour la formation de ses Membres et des Agents des forces de la défense nationale et de sécurité publique du Bénin aux aspects juridiques et méthodologiques de la lutte contre la prolifération des armes légères.

4- Plus d'une cinquantaine d'Agents de l'Armée de Terre, de la Gendarmerie, de la Police Nationale, des Eaux et Forêts et Chasse et des Douanes ont reçu une formation. Ils ont ainsi pu renforcer leur aptitude à cerner le phénomène de la circulation illicite des armes légères et se sont dotés des connaissances requises pour devenir des agents efficaces de la lutte contre la prolifération.

5- Ces séminaires ont mis en évidence l'importance des mesures ci-après :

- l'implication de la société civile dans la lutte contre la circulation illicite des armes légères.
- l'extension de la formation de tous les Agents des Forces Armées nationales et de sécurité publique.
- la réorganisation et le suivi du secteur de fabrication d'armes artisanales.
- le renforcement des mesures de sécurité aux postes frontaliers.
- la gestion rigoureuse des dotations d'armes dans les services de sécurité et des garnisons.

6- Dans la période considérée, la Commission a opéré plusieurs saisies d'accessoires d'armes légères. 5210 munitions de divers calibres ont ainsi pu être récupérés.

7- La Commission a également engagé des actions décisives dans le domaine du renforcement de la législation nationale. Ainsi un projet de loi définissant le nouveau régime des armes au Bénin est actuellement au niveau de la Cour suprême conformément aux dispositions de la Constitution du pays.

8- Au niveau régional, le Bénin a aussi activement contribué à la concertation des organes compétents des communautés économiques régionales. Dans ce cadre, il a pris part à une réunion des commissions nationales de lutte

contre la prolifération et le trafic des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest tenue à Abuja, les 8 et 9 juin 2004, en présence des représentants de l'Organisation de la coordination régionale des chefs de police de l'Afrique méridionale relevant de la SADC. Ont également pris part à cette réunion les structures en charge de la lutte contre la prolifération des armes légères dans la Région des Grands Lacs. A cette occasion, un accent particulier a été mis sur la nécessité d'élaborer des programmes conjoints de lutte contre les armes légères et la mise en œuvre d'activités inter-étatiques de renforcement du contrôle des frontières entre les pays membres du Réseau des Commissions nationales.

9- L'on peut également mentionner ici la participation du Bénin à certaines rencontres importantes comme :

- la Conférence organisée conjointement par la CEDEAO, le Gouvernement des Pays-Bas, de la Norvège et du Royaume-Uni sur les stratégies de lutte contre les activités de courtage et de trafic illicite des armes légères à Abuja, du 22 au 24 mars 2004;
- la Réunion concernant la création d'une structure de la CEDEAO sur les Armes légères à Abuja, les 25 et 26 octobre 2004;
- la rencontre tenue à Kampala du 03 au 08 octobre 2004 et qui a réuni des délégations de 98 pays y compris les Etats Unis d'Amérique, des pays africains et européens pour réfléchir sur les problèmes sécuritaires posés par la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique.

10- Sur le plan multilatéral, mon pays a pris deux initiatives importantes dans le cadre du Conseil de Sécurité. Il a organisé le 17 et le 23 février 2005, dans le cadre de sa présidence de cet Organe, deux débats publics portant le premier sur les armes légères et le second sur la situation des enfants dans les conflits armés. Nous reviendrons sur les conclusions des ces séances dans le cadre des débats thématiques.

11- La Commission s'est dotée d'un programme d'activités pour l'année 2005. Il est axé sur la poursuite de la formation des Agents militaires et paramilitaires, le déclenchement d'une vaste campagne de sensibilisation de la population au problème des armes légères, l'intensification de la coopération avec les Commissions nationales des pays voisins, le recensement des fabricants d'armes artisanales au Bénin, l'intensification des activités d'échanges, de recherche et d'investigation. Ces activités nécessitent la mobilisation de ressources financières adéquates qui ne peuvent être couvertes par le budget de fonctionnement de la Commission. Ma délégation lance ici un appel aux pays donateurs afin qu'ils contribuent au financement de l'exécution de ce programme d'activités.

12- Pour terminer ma délégation voudrait souligner la nécessité pour la Communauté internationale de prendre conscience des conséquences désastreuses du commerce illicite des armes légères. La meilleure manière de démontrer et de matérialiser cette prise de conscience est d'adopter un instrument international contraignant pour lutter contre ce fléau. Nous espérons que nos échanges dans le cadre de cette deuxième réunion nous rapprocheront du consensus nécessaire sur cette question pour une action cohérente, coordonnée et efficace contre la prolifération des armes légères.

Je vous remercie